

PROJET HORNE 5

Recherche approfondie et analyse critique

Ressources Falco - Rouyn-Noranda

État du dossier au 1er août 2026

Analyse fondée principalement sur les documents gouvernementaux, le rapport du BAPE, les avis de santé publique et les publications techniques de Ressources Falco.

Document de recherche
François Provencher

Note au lecteur

Principe de lecture

Ce rapport distingue trois niveaux d'information : les faits documentés, les affirmations du promoteur et les questions qui demeurent publiquement non résolues. Une étude de faisabilité n'est ni une autorisation environnementale, ni une garantie de financement, ni la preuve que tous les risques ont été éliminés.

Je ne peux pas affirmer que le projet sera autorisé ou refusé. Je ne peux pas davantage conclure que tous les risques sont aujourd'hui maîtrisés. Lorsque les documents publics ne permettent pas une vérification complète, le rapport l'indique explicitement.

Sommaire

- Résumé exécutif
- 1. Description du projet
- 2. Économie du projet
- 3. État réglementaire réel
- 4. Conclusions du BAPE
- 5. Vibrations, sismicité induite et radio-oncologie
- 6. Eau souterraine et eau de surface
- 7. Résidus miniers et parc à résidus
- 8. Qualité de l'air et santé publique
- 9. Logement, main-d'œuvre et coût de la vie
- 10. Relations avec Glencore et responsabilités
- 11. Premières Nations et consultation
- 12. Acceptabilité sociale
- 13. Ce qui a changé depuis le BAPE
- 14. Tableau de vérité du projet
- 15. Questions auxquelles il faut répondre
- Conclusion
- Sources principales

Résumé exécutif

Le projet Horne 5 est une mine souterraine polymétallique projetée sous le secteur industriel de Rouyn-Noranda, à proximité immédiate de la Fonderie Horne et du centre-ville. Ressources Falco prévoit exploiter principalement de l'or, avec de l'argent, du cuivre et du zinc, à des profondeurs pouvant dépasser 2 000 mètres.

Le projet est techniquement avancé. Une étude de faisabilité conforme à la norme NI 43-101 a été mise à jour en 2026. Falco lui attribue une valeur actuelle nette après impôt de 3,35 milliards de dollars et prévoit environ 500 emplois permanents.

État juridique essentiel

Le projet n'est pas encore autorisé par décret gouvernemental au 1er août 2026. La recevabilité de l'étude d'impact signifie que le dossier peut être analysé; elle ne signifie pas que le projet est accepté.

Le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, publié en janvier 2025, a conclu que le projet, tel qu'il était alors présenté, ne satisfaisait pas plusieurs exigences minimales en matière de sécurité, de santé publique, d'environnement, de responsabilité financière et de capacité d'accueil de la communauté.

La Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue a aussi formulé des réserves importantes, particulièrement concernant les vibrations, la sismicité induite, le centre de radio-oncologie, la qualité de l'air, l'eau et le logement.

Depuis, Falco affirme que des mesures d'atténuation supplémentaires permettraient notamment de protéger le centre de radio-oncologie. Je n'ai toutefois pas trouvé, dans les documents publics examinés, une démonstration gouvernementale complète permettant de confirmer que toutes les inquiétudes du BAPE et de la santé publique sont définitivement résolues.

La décision finale demeure donc à la fois scientifique, réglementaire et politique. Les retombées économiques potentielles sont importantes, mais elles ne remplacent pas l'obligation de démontrer la sécurité du projet, d'internaliser ses coûts et d'identifier clairement celui qui paiera en cas d'échec des modèles.

1. Description du projet

Le gisement Horne 5 se trouve sous l'ancien complexe minier Horne, à proximité de la Fonderie Horne de Glencore. Il s'étend approximativement de 600 à 2 300 mètres de profondeur.

- Remise en service du puits Quemont no 2.
- Mine souterraine exploitée principalement par chantiers longs trous.
- Remblayage des ouvertures avec une pâte cimentée.
- Usine de traitement d'environ 15 800 tonnes de minerai par jour.
- Production de concentrés de cuivre et de zinc.
- Récupération de l'or et de l'argent par broyage fin, cyanuration et charbon activé.
- Production de lingots dorés.
- Exploitation commerciale prévue sur environ 15 ans.
- Construction et préproduction sur environ deux à trois ans.
- Fermeture, restauration et surveillance environnementale à long terme.

Inventaire minéral utilisé dans la faisabilité

Métal contenu ou payable	Quantité annoncée
Or contenu	3,74 millions d'onces
Or payable	3,30 millions d'onces
Argent payable	27,3 millions d'onces
Zinc payable	1,19 milliard de livres
Cuivre payable	247 millions de livres

Falco prévoit une production annuelle moyenne d'environ 220 300 onces d'or payable pendant quinze ans. Malgré la présence du cuivre et du zinc, le projet demeure essentiellement aurifère et sa rentabilité est fortement sensible au prix de l'or.

2. Économie du projet : spectaculaire, mais très dépendante des prix

L'étude de faisabilité actualisée en 2026 présente les indicateurs économiques suivants.

Indicateur	Étude de 2026
Investissement initial	1,754 milliard \$
Capital total sur la durée de vie	Environ 2,878 milliards \$
Valeur actuelle nette après impôt	3,348 milliards \$
Taux de rendement interne	28,2 %
Récupération de l'investissement	3,3 ans
Coût global par once d'or	782 \$ US
Emplois pendant la construction	Jusqu'à 900
Emplois permanents	Environ 500
Taxes et droits miniers annoncés	Plus de 4,4 milliards \$

Ces résultats reposent notamment sur un prix de l'or de 3 600 \$ US l'once, un prix de l'argent de 50 \$ US, un prix du cuivre de 4,80 \$ US la livre et un taux de change de 1,34 dollar canadien par dollar américain.

Comparaison avec la faisabilité de 2021

Indicateur	2021	2026	Variation
Hypothèse du prix de l'or	1 600 \$ US	3 600 \$ US	+125 %
Investissement initial	1,081 G\$	1,754 G\$	+62 %
Coût global par once	586 \$ US	782 \$ US	+33 %
Valeur actuelle nette après impôt	974 M\$	3,348 G\$	+244 %

Le tonnage minier et les réserves utilisées demeurent essentiellement comparables. J'en déduis que l'amélioration spectaculaire de la valeur économique provient surtout de la hausse des hypothèses de prix des métaux, particulièrement de l'or, et non d'une réduction des coûts ou de la découverte d'un gisement beaucoup plus important.

Sensibilité au prix de l'or

Selon la sensibilité présentée par Falco, avec un prix de l'or de 2 000 \$ US l'once, la valeur actuelle nette après impôt tomberait autour de 945 millions de dollars, le rendement interne autour de 12,9 % et la période de récupération autour de 6,2 ans.

Une étude NI 43-101 constitue une évaluation technique et économique encadrée. Elle ne garantit ni le financement, ni la maîtrise des coûts réels, ni l'autorisation environnementale. Au 1er août 2026, le financement complet de l'investissement initial n'est pas publiquement démontré à ma connaissance.

3. État réglementaire réel

L'étude d'impact environnemental initiale a été déposée en 2017, puis complétée par plusieurs séries de questions, réponses, engagements et documents techniques.

Le ministère de l'Environnement a déclaré l'étude recevable en mars 2024. Cette étape permet le passage à l'évaluation publique et gouvernementale. Elle ne constitue pas un jugement d'acceptabilité et encore moins une autorisation de construire.

Le BAPE a tenu des audiences publiques en 2024 et publié son rapport en janvier 2025. Il a reçu 96 mémoires, dont 44 présentés lors des audiences. Des séances se sont également déroulées à Winneway à la demande de la Long Point First Nation.

Falco indiquait en juin 2026 que l'analyse d'acceptabilité environnementale du ministère pourrait être terminée à l'automne 2026. Le Conseil des ministres pourrait ensuite autoriser le projet, l'autoriser avec conditions ou le refuser. Cette échéance demeure une prévision annoncée par le promoteur, et non une décision gouvernementale.

Situation au 1er août 2026

Aucun décret final d'autorisation n'a été trouvé dans le registre officiel consulté. Le financement complet n'est pas publiquement confirmé. Plusieurs permis sectoriels resteraient nécessaires même après un éventuel décret. La construction ne peut donc pas être considérée comme officiellement autorisée.

Au niveau fédéral, l'Agence canadienne d'évaluation d'impact avait déterminé en 2017 que le projet ne constituait pas une activité désignée exigeant une évaluation fédérale complète. Cela ne dispense pas Falco des autres autorisations fédérales applicables, selon les travaux finalement réalisés.

4. Le jugement du BAPE

Le rapport du BAPE n'est pas un veto juridique, mais il constitue l'analyse publique indépendante la plus complète du projet. Sa conclusion générale était sévère : le projet, tel qu'il était alors présenté, ne répondait pas aux conditions minimales permettant de garantir la sécurité de la population, la protection de la santé, la protection de l'environnement et l'internalisation des coûts et des risques.

1. Évaluation insuffisante des vibrations et de la sismicité induite.
2. Incertitudes concernant le centre de radio-oncologie.
3. Absence d'une évaluation intégrée de l'exposition totale aux contaminants atmosphériques.
4. Incertitudes sur les eaux souterraines et le rabattement de la nappe.
5. Risques associés aux résidus miniers et à une éventuelle rupture d'ouvrage.
6. Capacité d'accueil limitée en matière de logements, de main-d'œuvre et de services.
7. Répartition insuffisamment définie des responsabilités financières.

8. Justification économique et collective jugée incomplète.
9. Contribution aux minéraux critiques et à la transition énergétique jugée modeste au regard de l'ampleur du projet et de ses risques.

Le BAPE a demandé une véritable analyse avantages-coûts intégrant les externalités : santé, logement, infrastructures, environnement, accident majeur, fermeture, suivi à long terme et répercussions sur les activités existantes.

Point de fond

La rentabilité privée du projet ne suffit pas à démontrer son bénéfice collectif. Les coûts sanitaires, municipaux, environnementaux et sociaux doivent être chiffrés et attribués à ceux qui les causent.

5. Vibrations, sismicité induite et radio-oncologie

Il s'agit probablement de l'enjeu le plus singulier et le plus sérieux du dossier. Le centre de radio-oncologie de Rouyn-Noranda utilise des équipements de très haute précision pour la planification et l'administration des traitements. La géométrie et l'isocentre de ces équipements doivent demeurer extrêmement stables.

La Direction de santé publique a estimé que les sautages ne devraient pas être réalisés pendant les heures d'activité du centre. Elle a demandé une modélisation jusqu'aux profondeurs maximales de la mine, ainsi qu'une analyse de la probabilité que les vibrations dépassent les valeurs de conception ou déplacent l'isocentre des équipements.

Certains modèles publics examinés avaient été réalisés jusqu'à environ 1 300 mètres, alors que l'exploitation pourrait descendre au-delà de 2 000 mètres. Ce décalage est important, car le comportement des contraintes rocheuses, des failles et des excavations peut évoluer avec la profondeur.

Falco prévoyait approximativement un sautage par jour pendant certaines étapes de construction, puis jusqu'à deux sautages quotidiens pendant l'exploitation : un en fin d'après-midi en semaine et un autre durant la nuit pour les travaux de développement. Une limite de vibration de 5 mm/s était envisagée dans certains engagements.

La difficulté ne réside pas seulement dans les vibrations directement causées par les explosifs. Une mine profonde modifie le champ de contraintes du massif rocheux et peut provoquer des événements microsismiques ou des secousses induites, moins prévisibles que les vibrations ordinaires de sautage.

La santé publique a souligné le caractère moins prévisible de cette sismicité et son incompatibilité potentielle avec la précision exigée en radiothérapie. Une interruption prolongée des traitements pourrait forcer des patients fragilisés à se déplacer vers d'autres régions.

Le BAPE a demandé que les conséquences sur la Fonderie Horne et le centre de radio-oncologie soient entièrement évaluées. Il a ajouté que si des risques significatifs subsistaient malgré les mesures d'atténuation, le projet ne devrait pas être autorisé.

En juin 2026, Falco affirmait qu'un comité d'experts indépendants avait conclu que les mesures proposées permettraient d'exploiter la mine sans compromettre les activités du centre de radio-oncologie.

Ce que je peux vérifier

Falco affirme avoir obtenu une conclusion favorable. Je n'ai pas trouvé le rapport technique complet de ce comité dans les documents gouvernementaux publics consultés. Je ne peux donc vérifier indépendamment ses hypothèses, ses seuils, ses marges de sécurité et ses scénarios extrêmes. Sur ce point, je ne sais pas si toutes les inquiétudes scientifiques sont aujourd'hui résolues.

6. Eau souterraine et eau de surface

L'exploitation d'une mine profonde exige le pompage continu des eaux qui s'infiltreraient dans les galeries. Ce pompage peut provoquer un rabattement de la nappe phréatique, modifier la direction des écoulements souterrains et mobiliser certains contaminants présents dans le sous-sol.

Dans un secteur marqué par plus d'un siècle d'activités minières et métallurgiques, la question est particulièrement sensible. Les sols, les remblais, les anciennes ouvertures minières et certains secteurs industriels présentent déjà une contamination historique.

- Actualiser le modèle hydrogéologique.
- Évaluer le déplacement possible des contaminants.
- Étudier des scénarios défavorables et des défaillances.
- Examiner des solutions de remplacement au prélèvement d'eau dans le lac Rouyn.
- Analyser les conséquences d'une rupture d'ouvrage sur la prise d'eau ou l'usine de traitement municipale.
- Protéger explicitement les sources d'eau potable, les plans d'eau et les puits privés.

Falco prévoit maximiser la recirculation de l'eau industrielle et traiter les eaux excédentaires. Le principe est raisonnable; son efficacité réelle dépendra de la conception finale, de l'entretien, de la surveillance et de la capacité du système à fonctionner en situation anormale.

7. Résidus miniers et parc à résidus

Falco prévoit utiliser certaines anciennes ouvertures souterraines pour entreposer une partie des résidus. Une installation de gestion des résidus en surface serait ensuite aménagée sur un ancien site minier situé à environ 11 kilomètres de Rouyn-Noranda.

Les résidus et l'eau seraient transportés par conduites, tandis que certaines roches stériles pourraient être transportées par camion. Falco propose notamment des canalisations à double paroi et un système de récupération et de recirculation.

- Stabilité à long terme des ouvrages.
- Potentiel de drainage minier acide.
- Qualité des eaux de contact.
- Résistance et surveillance des conduites.
- Plans d'urgence et temps d'intervention.
- Responsabilité après la fermeture.
- Conséquences d'une fuite ou d'une rupture majeure.

Le BAPE a recommandé une étude de catastrophe fondée sur le pire scénario raisonnablement envisageable. Il a aussi demandé que les assurances et les garanties financières soient suffisantes pour éviter que la Ville ou l'État n'assument les conséquences d'un accident.

Falco estime le coût brut de fermeture autour de 201,8 millions de dollars. Après prise en compte d'une valeur de récupération prévue, le coût net présenté serait d'environ 145,5 millions. Une valeur de récupération demeure toutefois une estimation, et non une somme déjà disponible.

8. Qualité de l'air et santé publique

Rouyn-Noranda possède déjà une situation environnementale particulière en raison des émissions historiques et actuelles de la Fonderie Horne. Le projet Horne 5 ne serait donc pas implanté dans un milieu vierge, mais auprès d'une population déjà exposée à plusieurs contaminants.

- Concassage et broyage.
- Manutention du minerai.
- Émissions des cheminées de l'usine.
- Camions et équipements mobiles.
- Parc à résidus.
- Sols contaminés remis en suspension.
- Travaux de construction.

Le BAPE a conclu qu'il manquait une évaluation intégrée de l'exposition totale de la population, cumulant les émissions de la mine, celles de la fonderie, la contamination existante et les autres sources industrielles.

La santé publique a recommandé de mesurer toutes les substances modélisées, mais aussi le monoxyde de carbone, la silice cristalline, les particules totales et plusieurs métaux autour des installations et du parc à résidus.

Effet cumulatif

Une émission conforme à une norme prise isolément n'est pas nécessairement sans conséquence lorsqu'elle s'ajoute à plusieurs autres sources dans un milieu déjà fortement sollicité.

9. Logement, main-d'œuvre et coût de la vie

Falco prévoit jusqu'à 900 travailleurs pendant la construction et environ 500 emplois permanents pendant l'exploitation. Je ne peux pas transformer automatiquement ces 500 emplois en 500 nouvelles familles : une partie des postes pourrait être occupée localement, certains travailleurs pourraient vivre seuls et d'autres fonctionner selon des rotations. Je ne sais pas combien de familles viendraient réellement s'établir à Rouyn-Noranda.

Le BAPE a néanmoins conclu que la capacité d'accueil de la communauté était fragile, notamment en matière de logements, de main-d'œuvre, de garderies et de services de proximité. Il a demandé une analyse détaillée de l'afflux de travailleurs et un plan de mitigation financé par le promoteur.

La Direction de santé publique a recommandé que Falco investisse de façon importante dans la création de logements, possiblement en participant directement à leur construction. Elle a aussi demandé que les travailleurs des entrepreneurs et des sous-traitants soient inclus dans les calculs.

Le taux d'inoccupation des logements locatifs à Rouyn-Noranda était d'environ 1 % en 2025. Le marché disposait donc de très peu de capacité libre avant même l'éventuelle construction de la mine.

- Hausse des loyers nouvellement affichés.
- Hausse possible du prix des maisons.
- Pénurie accrue de places en garderie.
- Pression supplémentaire sur les services de santé.
- Hausse des coûts de construction, de rénovation et de certains services locaux.
- Déplacement de ménages moins fortunés.

L'impact réel dépendra du calendrier des travaux, de la proportion de travailleurs recrutés localement, de la durée des rotations et du nombre de logements construits avant leur arrivée.

10. Relations avec Glencore et responsabilités

Le projet est intimement lié au site historique de la Fonderie Horne et à des droits miniers complexes. Falco possède certains droits miniers en profondeur, tandis que des concessions, installations ou droits de surface demeurent associés à Glencore.

Une entente de licence conclue en 2024 permet à Falco d'utiliser certains terrains et certaines infrastructures, avec des mécanismes d'indemnisation et de responsabilité. Des sociétés liées à Glencore doivent également acheter certains concentrés de cuivre et de zinc produits par Horne 5.

Cette proximité offre des avantages industriels, mais elle complique la répartition des responsabilités en cas de dommages structuraux, d'événement sismique, de contamination, d'interruption de la fonderie, d'accident touchant une ancienne infrastructure ou de litige sur l'origine d'un dommage.

Le BAPE a demandé que les responsabilités de Falco, de Glencore, de l'État et des autres parties soient établies explicitement avant toute autorisation.

11. Premières Nations et consultation

Le projet se situe sur un territoire ancestral anishnabe. Les communautés mentionnées dans le dossier comprennent notamment la Long Point First Nation, la Timiskaming First Nation et la Première Nation Abitibiwinini.

Falco affirme entretenir un dialogue et travailler à des mesures d'accommodement et de participation. La Long Point First Nation a toutefois accueilli favorablement les conclusions critiques du BAPE en janvier 2025 et soutenu que la consultation antérieure avait été insuffisante.

Je ne peux donc conclure qu'un consentement ou une entente globale a été obtenu. Les discussions semblent se poursuivre et leur résultat pourrait avoir une importance réglementaire, politique et juridique.

12. Acceptabilité sociale

Falco a publié en 2025 les résultats d'un sondage Léger commandé par l'entreprise, selon lequel environ 72 % des répondants de Rouyn-Noranda et 74 % des répondants de la région appuyaient le projet.

Je n'ai pas trouvé, dans les documents consultés, l'ensemble du questionnaire, l'ordre des questions, les formulations exactes et les résultats détaillés permettant d'évaluer complètement ce sondage.

Un sondage commandé par le promoteur constitue une donnée pertinente, mais il ne remplace ni une évaluation scientifique, ni une audience publique, ni une consultation autochtone, ni une analyse des risques, ni une décision gouvernementale.

Le débat local demeure sensible, notamment parce que Rouyn-Noranda dépend historiquement du secteur minier tout en vivant avec ses impacts environnementaux.

13. Ce qui a changé depuis le rapport du BAPE

1. Une étude de faisabilité actualisée

Falco a actualisé les coûts, les prix des métaux, le calendrier et les résultats financiers. L'économie du projet apparaît beaucoup plus favorable avec les hypothèses de prix de 2026.

2. Des travaux supplémentaires sur les vibrations

Falco affirme que des analyses additionnelles et un comité d'experts ont validé certaines mesures permettant de protéger les activités de radio-oncologie.

3. Une analyse gouvernementale qui progresse

Le ministère poursuit son analyse, notamment sur les eaux souterraines, le rabattement de la nappe et les mesures d'atténuation. Falco évoquait une décision gouvernementale possible vers la fin de 2026.

Ces avancées ne permettent pas encore de déclarer que toutes les recommandations du BAPE sont satisfaites. Une affirmation du promoteur et une démonstration publique indépendante ne sont pas la même chose.

14. Tableau de vérité du projet

Question	État au 1er août 2026
Le gisement existe-t-il?	Oui, il est documenté par des études techniques.
Une étude de faisabilité existe-t-elle?	Oui, mise à jour en 2026.
Le projet paraît-il rentable aux prix utilisés?	Oui.
La rentabilité est-elle garantie?	Non. Elle dépend des prix, des coûts, du financement et de l'exécution.
Le financement complet est-il assuré?	Pas publiquement à ma connaissance.
Le décret environnemental est-il accordé?	Non trouvé dans le registre officiel consulté.
Le BAPE recommandait-il une autorisation telle quelle?	Non.
Les risques pour la radio-oncologie sont-ils publiquement réglés?	Falco affirme qu'ils peuvent être contrôlés; la démonstration gouvernementale complète n'est pas publique.
Le parc à résidus est-il définitivement sécurisé?	Des plans existent, mais les conditions finales dépendent des autorisations et des études.
Le plan de logement est-il détaillé et financé?	Je n'en ai pas trouvé de suffisamment précis.
Une entente avec toutes les Premières Nations est-elle conclue?	Je n'en ai pas trouvé la confirmation.
La construction peut-elle commencer immédiatement?	Non.

15. Les questions auxquelles Falco et le gouvernement devraient répondre

10. Publier le rapport complet du comité d'experts sur les vibrations et la radio-oncologie, avec ses hypothèses, marges de sécurité et scénarios défavorables.
11. Établir la magnitude maximale plausible d'un événement sismique induit, et non seulement les vibrations ordinaires prévues lors des sautages.
12. Décrire les conséquences d'un dépassement des seuils sur le CT-SIM, l'accélérateur linéaire, les autres équipements hospitaliers, la fonderie et les bâtiments voisins.

13. Présenter un plan de continuité des traitements oncologiques précisant qui paierait les déplacements, l'hébergement et les soins en cas d'interruption.
14. Rendre publique une étude cumulative de la qualité de l'air intégrant la fonderie, la mine, les sols contaminés, le parc à résidus et les autres sources industrielles.
15. Publier le modèle hydrogéologique final et les conséquences du rabattement de la nappe et du déplacement possible des contaminants.
16. Produire une étude de rupture des ouvrages de résidus fondée sur le pire scénario raisonnable.
17. Rendre publics les montants d'assurance et de garanties financières, ainsi que l'identité de celui qui paierait si les dommages excédaient ces garanties.
18. Évaluer le nombre réel de travailleurs recrutés hors région, incluant les entrepreneurs et sous-traitants.
19. Présenter un plan de logement chiffré indiquant le nombre d'unités, les échéances et la contribution financière de Falco.
20. Produire une analyse avantages-coûts indépendante intégrant les externalités sanitaires, sociales, municipales et environnementales.
21. Clarifier l'état précis des consultations et des ententes avec les Premières Nations concernées.

Conclusion

Horne 5 n'est ni un projet imaginaire ni une simple esquisse. Le gisement est réel, l'ingénierie est avancée et les retombées économiques potentielles sont importantes.

Le projet n'est toutefois pas autorisé, sécuritaire par définition ou débarrassé de ses problèmes. Le BAPE a identifié des lacunes fondamentales. La santé publique a formulé des réserves sérieuses. Falco affirme aujourd'hui avoir trouvé des solutions à plusieurs enjeux, mais les preuves gouvernementales complètes permettant au public de les vérifier ne sont pas toutes accessibles.

La vraie question

La question n'est pas seulement de savoir si la mine rapportera de l'argent. Il faut aussi demander quels risques la population devra accepter, qui récoltera les bénéfices, qui assumera les dommages si les modèles se trompent et pourquoi les citoyens devraient croire sur parole ce qui peut être démontré publiquement.

Une mine profonde, sous une fonderie, près d'un hôpital, d'un centre de radio-oncologie, de quartiers résidentiels et d'un territoire déjà contaminé exige davantage qu'une étude rentable et une poignée de promesses. Elle exige une preuve presque chirurgicale.

Lorsqu'un projet prétend pouvoir creuser à deux kilomètres sous une ville, le minimum est de ne pas demander aux citoyens d'enfouir leurs questions avec le minerai.

Sources principales

[1] Gouvernement du Québec - Registre des évaluations environnementales, dossier Horne 5

https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-16-018

[2] BAPE - Rapport sur le projet Horne 5, janvier 2025

<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000696228>

[3] Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue - Avis et préoccupations

<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000684933>

[4] Ressources Falco - Étude de faisabilité actualisée, 2026

<https://www.falcores.com/en/news/falco-resources-announces-updated-feasibility-study-for-horne-5-project-delivering-after-tax-npv5-c3-35-billion-irr-of-28-2-and-cash-flow-of-c6-4-billion-at-base-case-gold-price-of-us3600-oz/>

[5] Ressources Falco - Dépôt de l'étude de faisabilité

<https://www.falcores.com/en/news/falco-files-updated-feasibility-study-for-its-horne-5-project-2/>

[6] Ressources Falco - Avancement du processus d'autorisation au Québec

<https://www.falcores.com/en/news/falcos-horne-5-project-the-government-of-quebec-confirms-the-projects-progress-within-its-environmental-authorization-process/>

[7] Long Point First Nation - Réaction au rapport du BAPE

<https://longpointfirstnation.com/lpfn-welcomes-bape-report-on-horne-5-mining-project/>

[8] Ressources Falco - Territoire et cohabitation

<https://www.falcohorne5.ca/territoire-et-cohabitation/>

[9] Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue - Marché locatif de Rouyn-Noranda

<https://www.observat.qc.ca/statistiques/taux-dinoccupation-des-logements-selon-les-agglomerations-de-recensement-abitibi-temiscamingue-1989-a-2024/>

Limites de la recherche

Les informations financières et certains échéanciers proviennent de Ressources Falco et doivent être lus comme des affirmations du promoteur. Les conclusions réglementaires reposent sur les registres et documents publics accessibles au 1er août 2026. L'absence d'un document dans les sources consultées ne prouve pas qu'il n'existe pas; elle signifie qu'il n'a pas été trouvé ou rendu publiquement accessible dans le cadre de cette recherche.